

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 18 JUIN 2018

2018-50 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE MAISON FUNERAIRE

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 18

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 16

-AYANT DONNE POUVOIR : 10

-N'AYANT PAS DONNE POUVOIR : 6

PRÉSENTS

Simone PERGET, Michel GIRAUDY, (Bourg-Saint-Maurice)

Gilles FLANDIN (Les Chapelles)

Jean-Claude FRAISSARD (Montvalezan)

Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET (Sainte-Foy Tarentaise)

Marie-Agnès ARPIN, Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT, Fabien RAISSON (Sééz)

Maud VALLA, Jean-Christophe VITALE (Tignes)

Emmanuelle VAUDEY, Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)

Alain EMPRIN, Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Jacqueline POLETTI (pouvoir à Simone PERGET), Clémence BERGER-SABBATEL (pouvoir à Gilles FLANDIN), Arlette NOIRE (pouvoir à Jean-Claude FRAISSARD), Audrey NALIN (pouvoir à Emmanuelle VAUDEY), Jean Luc CRETIER (pouvoir à Michel GIRAUDY), Georges TRESALLET (pouvoir à Maud VALLA), Jean-Pierre MOREL (pouvoir à Gaston PASCAL-MOUSSELARD), Arlette NOIRE (pouvoir donné à Jean-Claude FRAISSARD), Léon EMPEUR (pouvoir à Paul CUSIN-ROLLET), Gilles MAZZEGA (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Marc BAUER (pouvoir à Gérard MATTIS),

EXCUSÉS

Louis GARNIER, Eric MINORET, Laurent HANICOTTE, Monique GRANIER, Séverine FONTAINE, Xavier TISSOT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Maud VALLA

2018- 50 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE MAISON FUNERAIRE

Monsieur Gaston PASCAL MOUSSELDARD, Président, indique que les règles applicables en matière de vote des comptes administratifs des établissements publics de coopération intercommunale sont les mêmes que celles applicables aux communes (notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-31, D. 2342-11, D. 2343-3 et D. 2343-5, du CGCT).

Il rappelle que le Président en exercice ne peut pas présider la séance de vote des comptes administratifs. Il peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote (article L. 2121-14 du CGCT). Monsieur Gaston PASCAL MOUSSELDARD propose que l'assemblée désigne le Président de cette séance.

Monsieur Gérard MATTIS, Vice-président, est élu Président de la séance.

Monsieur Gérard MATTIS indique que le compte administratif 2017 du budget annexe Maison funéraire se résume par section comme suit :

Fonctionnement

Recettes	13 670.00 €
Dépenses	12 004.41 €
Report 2016	

Investissement

Recettes	13 481.67 €
Dépenses	686.00 €
Report 2016	- 4 156.76 €

Dès lors, le résultat consolidé du budget annexe Maison funéraire pour l'exercice 2017, s'élève à 10 304.50€.

Ainsi, compte-tenu de ce qui a été précédemment exposé, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe Maison funéraire

Monsieur Gaston PASCAL MOUSSELARD quitte la salle.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, décide:

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2017 pour le budget annexe Maison funéraire
- **De DIRE** que les montants sont identiques et conformes au compte de gestion 2017

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**

